

Hauts-de-France, Nord  
Le Quesnoy

## L'architecture scolaire

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005759  
Date de l'enquête initiale : 2023  
Date(s) de rédaction : 2024  
Cadre de l'étude : inventaire topographique Le Quesnoy centre  
Auteur(s) du dossier : Karine Girard  
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

### Désignation

Dénomination : salle d'asile, école primaire  
Aires d'études : Communauté de communes du Pays de Mormal  
Localisations :  
Hauts-de-France, Nord  
Le Quesnoy

### Historique

Les besoins d'instruction et d'éducation sont pris en compte très tôt au Quesnoy. Les Archives du Nord gardent la trace de la rétribution versée à un maître d'école datée de 1327 (AD Nord, B 3272, cité par Gennevoise, p.43). Deux siècles plus tard, Charles Quint concède à l'échevinage une dépendance de l'ancien château comtal pour y installer une classe d'écoliers (AD Nord, B 1620, cité par Gennevoise, p.43).

En 1459, puis de nouveau en 1655, des religieuses hospitalières, les Augustines, se vouent à l'éducation des jeunes filles à l'exclusion de leurs premières charges. À partir de 1658, les Sœurs grises dont la maison était située rue Baillon (actuellement au n°42, voir dossier "Ancienne brasserie, bureaux et demeure Guillain, puis brasserie Hauteœur, actuellement immeuble à logements" - [IA59005766](#)), se consacrent à leur tour à l'éducation des jeunes filles (Gennevoise, p.40). Ces "écoles" qui occupent des espaces dédiés dans les bâtiments religieux ne donnent pas lieu à des constructions spécifiques. Elles ont sans doute coexisté à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec le collège, puisque l'accès de ce dernier était interdit aux jeunes filles.

Il faut attendre la fondation du premier collège en 1659 pour que soit construit un bâtiment entièrement dévolu à l'enseignement. Cette première construction ne fait pas d'émules car, en plus des institutions religieuses, d'autres écoles sans architecture spécifique continuent à exister. Ainsi, en 1736, le roi, par lettre patente, donne à la ville une petite maison pour établir une "école de charité" destinée à l'instruction des enfants pauvres (Gennevoise, p.43). Sur l'état de section de 1817, une "école des pauvres" est d'ailleurs signalée rue Carlier (parcelle n°198), au n°14 actuel. Elle est la propriété des Hospices. Précédée d'une grande cour, cette école occupe le fond de la parcelle. À front de rue, une rangée de maisonnettes appartenant aux Hospices du Quesnoy est occupée par des particuliers et sépare la cour de la rue (voir dossier "Ancien couvent des Sœurs Augustines" - [IA59005721](#)). À l'arrière du bâtiment se trouvent des jardins. L'école compte un rez-de-chaussée divisé en deux pièces et un étage avec couverture en ardoise. En 1841, la commune souhaite racheter l'établissement aux Hospices afin d'y installer une "école pour les deux sexes" (AD Nord, 2 O 345-102). Le projet se concrétise en 1848. Le plan (ill.) est presque identique à celui de l'école des pauvres. Seules des pièces pour le logement de l'instituteur (au-dessus de la salle de classe des garçons) et de l'institutrice (à côté de la salle de classe des filles) sont rajoutées, ainsi que des sanitaires extérieurs. Un mur de séparation est élevé entre la cour des garçons et celle des filles et "les anciennes portes [sont] murées pour empêcher toute communication entre les deux établissements", y compris au niveau des logements des enseignants ainsi que le précise l'avis favorable de la commission départementale. Les plans sont approuvés par le Ministère de l'Instruction publique en octobre 1847. La charpente doit être restaurée, la toiture refaite en ardoises neuves et les sols dallés en carreaux d'Englefontaine (Nord) et les seuils en pierre bleue de Gussignies (Nord), les plafonds et les murs "repeints au gris". Le montant des travaux, confiés à l'architecte Casimir Petiaux, est estimé à

4500 francs. Aucun procès-verbal de réception de travaux n'a été retrouvé dans le dossier d'archives. Il est donc difficile d'affirmer que cette école a dépassé le stade du projet. Si c'est le cas, il ne reste aucune trace de ce qu'elle a pu être car elle n'existe déjà plus en 1897. L'emplacement est aujourd'hui occupé par un immeuble de bureaux (IA59005720).

Tout au long des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, il y eut sans doute également, à côté de ces écoles de charité prises en charge par la commune, de riches bourgeois ou des communautés religieuses, et comme dans beaucoup de villes et de villages avant les lois sur l'Instruction primaire de Guizot (1833) et Ferry (1881-1882), des particuliers rémunérés par les parents pour accueillir des enfants dans leur maison - et non dans des locaux dédiés -, afin de leur donner des enseignements de base en français et calcul. Ces écoles "à la maison" n'ont pas laissé de traces dans le bâti.

Les archives (AD Nord, 2 O 345-31) mentionnent également l'achat par la commune en 1848 d'une maison pour servir d'école primaire pour les filles. Située rue des Lombards, elle occupait une partie de l'actuel rang édifié lors de la Seconde Reconstruction. Cette acquisition illustre les débuts de l'enseignement féminin pour lequel aucune architecture spécifique n'a encore été imaginée. En 1883, la maison est revendue à un particulier et, en attendant la construction de la nouvelle école rue Baillon, les élèves sont installées dans une salle de l'hôtel de ville (AD Nord, 2 O 345-51).

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite des lois scolaires portées par Jules Ferry, de nombreuses écoles modernes se créent au Quesnoy : trois écoles publiques et quatre écoles privées, dont trois tenues par des religieux ou religieuses. Dans toutes ces écoles, on enseigne le français, les mathématiques, les "leçons de choses" et de morale - et pas uniquement l'art de se tenir en société ou celui de tenir son ménage, et l'enseignement est dispensé par des professionnels formés à cet effet. Un courrier adressé au préfet par l'Inspection académique à propos de la création de la salle d'asile (ancêtre de l'école maternelle) en 1873 mentionne ainsi que la nouvelle construction pourra accueillir 196 enfants "ce qui sera suffisant car il existe un autre asile annexé à une école libre" (AD Nord, 2 O 345-103) et le document préliminaire à l'établissement de l'école de filles établi en 1886 (AD Nord, 2 O 345-36) indique ainsi qu'en plus de l'école de filles et de l'école maternelle, la ville compte deux autres écoles de filles et une maternelle "libres".

La comparaison des cadastres et états de section de 1817 et 1897 montre que toutes ces créations (toutes les écoles publiques et l'école Sainte-Thérèse) ou transformations d'anciens hôtels particuliers en école (les trois autres écoles privées) et en particulier des agrandissements, ont eu lieu entre ces deux dates.

### Les écoles publiques de la Troisième République

Elles comprennent le collège, création de l'Ancien Régime mais plusieurs fois agrandi et modifié au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et les trois écoles du premier degré : une "salle d'asile" (qui deviendra école maternelle en 1882), une école de garçons et une école de filles toutes construites dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles illustrent la prise en compte de l'éducation des jeunes enfants et la mise en application des lois scolaires de la Troisième République.

La construction des deux écoles primaires est confiée à Guillemain, architecte à Avesnes et celle de la salle d'asile à Jules Fiévet, également architecte à Avesnes. Ce sont des bâtiments créés à usage d'école mais il ne semble pas qu'y aient été appliqués des plans-types comme cela est souvent le cas pour les écoles primaires des petites communes. Ils présentent cependant des éléments caractéristiques de l'architecture scolaire de la Troisième République : construction en brique (matériau local privilégié pour son adaptation au climat et aux ressources du territoire ainsi que pour son faible coût), grandes fenêtres pour apporter de la lumière aux salles de cours ainsi que pour permettre la circulation de l'air conformément aux préoccupations hygiénistes chères à ce siècle, ailes en simple épaisseur avec des salles de classe accessibles directement depuis l'extérieur, organisation de la façade en travées...

Des améliorations sont apportées à ces écoles tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : construction de dortoirs pour le collège en 1850 (AD Nord, 2 O 345-114), réfection des sols (remplacement des carrelages par des planchers en chêne sur bitume) et réfection des parties en zinc des toitures (AD Nord, 2 O 345-109) pour toutes les écoles en 1904, ajout de salles de classes en 1907 pour l'école de filles (AD Nord, 2 O 345-109), construction d'un logement de fonction pour la directrice de la salle d'asile en 1911 (AD Nord, 2 O 345-110), édification d'un préau couvert dans les deux écoles primaires en 1938 (AD Nord, 2 O 345-312). Tous ces travaux sont confiés au même architecte, Edmond Lemaire, installé à Valenciennes. La description de la population scolaire réalisée à cette occasion indique que l'école de filles accueille 183 élèves, celle de garçons 215 (pour cinq classes) et l'école maternelle 120 enfants (pour deux classes). La ville compte également deux écoles privées où sont scolarisés 62 enfants. La délibération du conseil municipal évoque l'augmentation importante des effectifs scolaires à l'origine du besoin d'adaptation des locaux existants, laquelle est due à l'arrivée au Quesnoy de trois pelotons de gardes républicains et d'un bataillon d'infanterie.

Les écoles souffrent peu des deux conflits : les archives mentionnent uniquement la réfection des toitures après la Première Guerre mondiale (AD Nord, 2 O 345-314). Leur restauration, comme l'ajout de préaux dans les années 1930, est confiée à Joseph Foyer, architecte dont le cabinet est installé à Valenciennes.

Les deux écoles primaires ont été complétées à la fin des années 1960, sous le mandat d'Eugène Thomas (maire du Quesnoy de 1953 à 1969 et ministre et secrétaire d'État aux PTT de 1945 à 1959). Ces extensions utilisent un vocabulaire architectural similaire, typique des Trente Glorieuses. Elles sont dues à Marcel Foyer (fils de Joseph Foyer), qui est

également l'architecte d'exécution de lycée Eugène Thomas situé avenue Léo-Lagrange, à l'extérieur des remparts (voir dossier "Collège, puis lycée, puis Cité scolaire Eugène-Thomas" - [IA59004491](#)).

## Les écoles privées

Hormis l'école Sainte-Thérèse, et à la différence des écoles publiques, les écoles privées s'installent dans d'anciens bâtiments, sans vocation scolaire, mais de grande taille. Les datations du bâti de ces écoles ont été déterminées en comparant des cartes établies au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, en superposant les cadastres du XIX<sup>e</sup> siècle et en analysant les caractéristiques stylistiques des immeubles.

Les trois écoles privées rue Bouttiaux, George-V et Baillon s'installent dans d'anciens hôtels particuliers. Si l'aspect du bâtiment peut être modifié, comme au 22, rue Baillon, la structure initiale du bâti est toujours conservée. Les travaux réalisés pour rendre les hôtels particuliers propres à l'enseignement et augmenter leurs capacités d'accueil sont des adjonctions au bâti préexistant et non des modifications de celui-ci. Ainsi, c'est dans l'ancien jardin de la propriété que les propriétaires de l'école rue Baillon construisent leur réfectoire et la Société Civile des Écoles Catholiques libres des Départements du Nord et de l'Aisne bâtit sur la rue Bouttiaux une aile contiguë à l'hôtel existant rue George-V, dont elle reprend également le style architectural. Cette réutilisation de locaux plus anciens explique que les écoles privées ne présentent aucune similarité architecturale. Seule l'école Sainte-Thérèse, créée pour être une école, "ressemble" à une école.

### *École de la communauté des Sœurs Sainte-Thérèse d'Avesnes - rue Bouttiaux*

En 1817, elle n'apparaît pas comme école et à son emplacement se trouvent trois parcelles qui sont la propriété de deux personnes : un rentier qui possède la partie droite de la future école, et un cultivateur qui loue les deux maisons dont l'emplacement est occupé par la partie gauche de l'école. En 1897, l'état de section indique que la parcelle est occupée par une école et une cour, qui reprennent l'emprise de la maison du rentier. Le bâtiment compte 51 fenêtres et une porte cochère. La superposition des cadastres montre également que les deux petites maisons ont été réunies en une seule aile, à front de rue, dans le prolongement et d'épaisseur identique à celle de la partie ancienne. À une date inconnue, entre la fondation de l'école de la communauté des Sœurs Sainte-Thérèse et l'établissement du cadastre de 1897, cette aile a été rattachée à l'école de la Société Civile des Écoles Catholiques libres des Départements du Nord, installée dans les bâtiments mitoyens. Cette analyse est confirmée par l'étude de la façade du bâtiment.

Sur le plan établi en 1921 pour dresser l'état des destructions de la Première Guerre mondiale, l'école est signalée comme ayant été légèrement endommagée mais restant réparable.

### *École Sainte-Thérèse - rue de la Nouvelle-Zélande*

Les parcelles n°353, 354 et 357 sur lesquelles l'école est implantée, sont en 1817, occupées par un ensemble de bâtiments jointifs servant d'atelier et d'habitation à un charpentier ainsi que par des jardins. En 1897, elles sont la propriété du baron Ferdinand de l'Épine et occupées par une école. Cette dernière succède à celle que les Frères des Écoles chrétiennes ont fondée en 1843 sous le patronyme de pensionnat Saint-Joseph (Deudon, p.105). La date de construction des bâtiments de l'école se situe donc vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Elle réunit plusieurs ailes bâties, deux grands bâtiments de plan rectangulaire parallèles aux remparts (actuel Boulevard Jeanne-d'Arc) et à la rue de la Nouvelle-Zélande, et un préau en fond de parcelle (signalé sur le cadastre par une croix de saint André). L'ensemble des constructions délimite une cour, à l'arrière de laquelle se trouve un grand jardin. La parcelle à l'angle des rues de la Nouvelle-Zélande et Jeanne-d'Arc, qui vient interrompre la continuité des deux ailes bâties, est occupée par une maison appartenant à une veuve et ne fait pas partie de l'école. Sur le plan établi en 1921 pour dresser l'état des destructions de la Première Guerre mondiale, l'école est signalée comme ayant été légèrement endommagée mais restant réparable.

Le bâtiment sur le boulevard Jeanne d'Arc a été détruit en 2021 par un incendie lors de travaux dans l'école. Aujourd'hui, seul celui situé sur la rue de la Nouvelle-Zélande subsiste, en très mauvais état, ainsi que la cour de l'école.

*NB : les deux autres écoles privées font l'objet d'une notice individuelle.*

Période(s) principale(s) : 2e moitié 18e siècle 4e quart 19e siècle 3e quart 20e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Casimir-Joseph Pétaux (architecte, attribution par source), Félix Guillemin (architecte, attribution par source), Edmond Lemaire (architecte, attribution par source), Joseph Foyer (architecte, attribution par source), Marcel Foyer (architecte, ?), Jules Fiévet

## Description

*NB : cette partie est consacrée aux édifices qui ne font pas l'objet d'une notice individuelle*

### Les écoles privées

#### *École de la communauté des Sœurs Sainte-Thérèse d'Avesnes - rue Bouttiaux*

L'école est composée de deux parties réunies sous la même toiture brisée au boursault marqué, couverte en ardoise. Côté sud, le pignon débordant est construit en coins de briques. La façade, construite en briques posées en appareil picard, repose sur un soubassement en moellons de grès. La partie gauche est entièrement badigeonnée. L'élévation s'achève par

une frise de dents d'engrenage. La façade compte deux niveaux et dix travées (six pour la partie ancienne et quatre pour celle récente). Il n'y a pas d'autre accès que la porte cochère qui occupe les deux travées de droite. Toutes les baies sont couvertes par un arc segmentaire, mais si celles de la partie gauche ne portent aucun ornement, celles de la partie droite sont rythmées par des moellons en grès situés au pied et au centre des pieds-droits et dans la clef et les sommiers de l'arc.

Ce traitement des baies est typique de l'architecture de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La porte cochère est appareillée en moellons de grès, disposés en chaîne harpée sur les pieds-droits. Les baies de la partie gauche ont été modifiées ultérieurement : elles ont été murées en partie haute et accueillent en partie basse : côté gauche une porte couverte par un linteau en fer en # décoré de fleurs au niveau des rivets, typique du début du XX<sup>e</sup> siècle ; et côté droit une vitrine et une porte, sans doute créées dans les années 1950 ainsi que le suggère le chambranle très rectiligne en béton.

Au-dessus de la porte cochère, une petite niche en cul-de-four devait accueillir une statue de sainte Thérèse, sainte patronne de l'école. La statue de *Vierge à l'Enfant* qui l'occupe aujourd'hui est une production en série du XIX<sup>e</sup> siècle, installée là par les nouveaux propriétaires.

#### *L'école Sainte-Thérèse - rue de la Nouvelle-Zélande*

Le bâtiment compte un étage carré et un étage de combles. Il est couvert par une toiture brisée en zinc. Il est construit en briques badigeonnées sur un soubassement en moellons de grès pour la partie gauche, mais en briques simples pour celle de droite. L'élévation s'achève par une frise de denticules, décoration fréquente au Quesnoy au XIX<sup>e</sup> siècle. Les baies, étroites et hautes, sont entièrement en brique et couvertes par un arc segmentaire. Quelques-unes du premier niveau ont été comblées pour ne laisser qu'une petite ouverture identique à celle de l'imposte vitrée des deux portes anciennes - une dans chaque partie du bâtiment, encore visibles. Celle de droite a conservé un décor de volutes en bois surmontées d'une croix, tandis que celle de gauche, insérée dans un encadrement de briques de verre, a sans doute été modifiée dans les années 1950.

La façade arrière présente un aspect identique à celle de l'avant, hormis l'aspect brut des briques. Les baies, désormais condamnées, ont toutes la même taille et sont identiques à celles du second niveau de la façade sur rue. Chaque partie de la façade est également percée d'une porte.

Les photographies prises avant 2015 et la destruction de l'aile sur le boulevard Jeanne-d'Arc montrent un bâtiment en brique de deux niveaux couvert par une toiture brisée, et percé de grandes fenêtres organisées en travées. Comme pour l'autre façade, l'élévation s'achève par une frise de denticules. Aucune porte ne perce la façade côté rue. L'aspect de cette aile est très similaire à celui des écoles primaires construites à la même époque.

## Les écoles intra-muros

### Liste des écoles

Adresse	Catégorie	Propriété	Datation	Statut	lien vers le dossier
15, rue Saint-François	salle d'asile puis école maternelle du centre	école publique	dernier quart XIX <sup>e</sup> siècle Première Reconstruction	étudié	<a href="#">IA59005747</a>
24, rue Baillon	école de filles puis lieu de résidence artistique et école de musique	école publique	dernier quart XIX <sup>e</sup> siècle Première Reconstruction années 1960	étudié	<a href="#">IA59005761</a>
25-27, rue Chevray	école de garçons puis école primaire Chevray	école publique	dernier quart XIX <sup>e</sup> siècle années 1960	étudié	<a href="#">IA59005762</a>
12, rue Victor-Hugo	ancien collège - actuellement immeuble à logements	école publique		étudié	<a href="#">IA59005763</a>
35-37, rue de la Nouvelle-Zélande	ancienne école Sainte-Thérèse	école privée	milieu XIX <sup>e</sup> siècle	repéré	
13-15, rue Georges V et 20	ancienne école de la Société	école privée	2 <sup>de</sup> moitié XVII <sup>e</sup> siècle	étudié	<a href="#">IA59005796</a>

<p>rue du Général-Bouttiaux</p>	<p>Civile des Écoles Catholiques libres des Départements du Nord et de l'Aisne - actuellement immeuble à logements</p>		<p>milieu XIX<sup>e</sup> siècle</p>		
<p>18-20, rue du Général-Bouttiaux</p>	<p>ancienne école de la communauté des sœurs Sainte-Thérèse d'Avesnes - actuellement maison et maison à boutique</p>	<p>école privée</p>	<p>milieu XIX<sup>e</sup> siècle</p>	<p>repéré</p>	
<p>20-22, rue Baillon</p>	<p>ancienne école et maison de Mmes Coquelet et Mortier, institutrices à Paris - actuellement maison</p>	<p>école privée</p>	<p>dernier quart XVIII<sup>e</sup> siècle milieu XIX<sup>e</sup> siècle</p>	<p>étudié</p>	<p>IA59005798</p>

## Références documentaires

### Documents d'archive

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-10 : Travaux - Écoles primaires : **École pour les deux sexes - appropriation, 1848.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-31 : Biens - Titres : **École primaire : acquisition à l'administration des Hospices d'une maison destinée à son établissement, 1848.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-114 : Travaux - collège : **Agrandissement et construction d'un corps de bâtiment pour études et dortoirs, 1850.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-117 : Travaux - collège : **Agrandissement - achat d'un terrain à l'État, 1864-1875.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-103 : Travaux - Écoles primaires : **Salle d'asile - construction, 1873-1874.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-104 : Travaux - Écoles primaires : **École de garçons - construction, 1879-1880.**

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-51 : Biens - Aliénations : **Terrain de l'ancienne école de filles : aliénation à M. Frougnue, 1883.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-109 : Travaux - Écoles primaires : **École de filles, agrandissement et appropriation de l'école de garçons et de l'école maternelle, 1905-1907.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-110 : Travaux - Écoles primaires : **École maternelle : agrandissement du logement de des institutrices de l'asile, surélévation d'un étage, 1911-1913.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-314 : Travaux - Écoles diverses : **Collège, écoles primaires de filles et de garçons et école maternelle - construction et réparations, 1914-1928.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-314 et 315 : Travaux - Écoles diverses : **Écoles de filles et de garçons et école maternelle - constructions scolaires et aménagements, 1930-1936.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-312 : Travaux - Écoles primaires : **École de filles : aménagement - avant-projet, 1938.**
- AD Nord. Série P ; sous-série 35 : 35 P 1116. **Département du Nord, Arrondissement d'Avesnes, Justice de paix du Quesnoy, Commune du Quesnoy : Section E dite de la ville, tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenance, 1817** [état de section].
- AD Nord. Série P ; sous-série 35 : 35 P 1121. **Département du Nord, Arrondissement d'Avesnes, canton de Le Quesnoy est et ouest, Commune du Quesnoy : Section E dite de la ville, tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenance, 1897** [état de section].
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-36 : Biens - Titres : **École de filles : acquisition à Mme Veuve Coquelet et Melle Mortier d'une maison et ses dépendances pour servir à cet usage, 1888-1891.**

### Documents figurés

- **Ville du Quesnoy - Plan cadastral napoléonien, feuille unique, levé en 1817.** Section E, 1ère partie (AD Nord ; P31-761).
- **Le Quesnoy, plan cadastral napoléonien de 1897.** Section dite de la ville, en trois feuilles, 2ème feuille (AD Nord ; P31-761).  
AD Nord : P31-761
-

**Le Quesnoy - Commune du Quesnoy - Aménagement et extensions de la ville - Etat actuel - Plan**, par A. Guyomard, ingénieur-géomètre agréé à Lille, le 6 août 1921 (AD Nord ; Fi - Provenances diverses : plans concernant le département du Nord, 1581-1922 ; 50Fi2285).

## Bibliographie

- DEUDON, Jean-Marie. **Mémoire en images : Le Quesnoy**. Saint-Cyr-sur-Loire : Éditions Alain Sutton, 2006, 128 p.  
p. 105
- GENNEVOISE, M.J., **Monographie de la ville de Le Quesnoy**. *Bulletin de la société d'études de la province de Cambrai (Histoire de Flandre, Tournaisis, Cambrésis, Hainaut, Artois)*, tome XXXII, 1932.  
Membre perpétuel de la société d'études.  
p. 40, p 43.
- GILOTEAUX, Paulin (abbé). **Histoire de la ville de Le Quesnoy : des origines à nos jours**. Réédition. Paris/Autremencourt : Office d'éd. du livre d'histoire, 1997. (collection Monographies des villes et villages de France ; 1643).  
Première édition : Le Quesnoy : chez l'auteur, Œuvres charitables, 1960. 175 p.-24 pl.

## Annexe 1

### L'architecture des écoles primaires au XIX<sup>e</sup> siècle

Les écoles primaires sont officiellement créées par la loi Guizot de 1833 qui oblige toute commune à entretenir une école et à fournir à l'instituteur un local qui serve de classe et d'habitation. Mais, au-delà du fait qu'elles ne concernent que les garçons (il faut attendre 1850 et loi Falloux pour que les écoles primaires deviennent obligatoires pour les filles), cette loi n'entraîne pas systématiquement la construction de bâtiments spécifiques, les édiles préférant souvent, à moindre coût, louer des bâtiments de substitution. Pour les nouvelles constructions, la loi spécifie que les écoles doivent offrir des salles spacieuses et chauffées, un préau couvert et un préau découvert, des toilettes, un lieu pour pratiquer la gymnastique et un logement pour l'instituteur.

Même si les constructions *ex nihilo* ont été peu nombreuses, cette loi aménage le territoire en bâtiments scolaires. Dans les villages, l'école est très souvent associée à la mairie située au centre du bâtiment, dont les ailes sont occupées d'un côté par l'école de filles et de l'autre par l'école de garçons. L'autre modèle est la construction d'une classe unique, entourée d'une cour extérieure et de préaux pour les filles et les garçons, séparés au moment des récréations et des activités physiques. Le logement des instituteurs est à l'étage. Ces bâtiments mettent en avant "la symétrie, la division, la hiérarchie ainsi que sa coupure rédhitoire avec la nature et les activités annexes comme le gymnase (...). Ils sont le résultat d'un indifférence profonde pour l'objet bâti qu'est l'école" (ANDRIEUX, Jean-Yves : *L'architecture de la République*, p. 96).

Il faut attendre la Troisième République pour voir l'importance accordée à l'école primaire prendre un nouvel essor. Il s'agit de montrer l'intérêt que la République porte à tous ses enfants en leur donnant une éducation libérée des diktats religieux et d'en faire un écrin aux vertus républicaines associées à l'éducation, lesquelles feront les citoyens de demain. Les architectes vont donc devoir imaginer des bâtiments à la fois adaptés à l'apprentissage scolaire et exprimant le message républicain d' "égalité". Il s'agit ainsi d'élaborer un type nouveau d'architecture, pour lequel il n'existe aucun modèle antérieur, afin d'en faire un idéal d'architecture républicaine. Les futures écoles ne peuvent se compromettre dans des édifices trop monumentaux, des décors inutiles ou des matériaux coûteux. Elles doivent de plus respecter les principes de rationalité et d'hygiénisme propres à l'architecture de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Des modèles, adaptés à la taille des communes, sont fournis par les architectes travaillant pour le gouvernement. Ils permettent à beaucoup de communes de se passer d'un architecte lors de la construction de leur école est expliquent la ressemblance que présentent beaucoup d'entre elles. Il faut ici souligner l'importance de Félix Narjoux et de sa publication de 1872 sur l'architecture des écoles primaires dans la revue *L'encyclopédie de l'architecture* : il conserve des invariants comme la présence d'une ou plusieurs classes, d'une cour, d'un préau mais met en avant les éléments techniques qui "font" un bâtiment d'école comme les fenêtres et le mobilier. Ce sont ses travaux qui vont influencer le règlement de 1880 relatif à la "construction et l'ameublement des maisons d'école".

En effet, depuis 1878, une loi impose aux communes de prendre en charge la construction et l'équipement des écoles primaires. Mais ces dernières n'ont pas toujours d'architecte à leur disposition et l'État fournit donc un guide pour encadrer la construction des bâtiments scolaires. Le règlement, établi en collaboration par des architectes et des pédagogues, définit un certain nombre de règles concernant les dimensions du terrain, celles des classes (5 m de hauteur

sous plafond par exemple), des fenêtres (qui doivent être grandes pour apporter un maximum de lumière à une époque où on travaille à la lumière de jour, et pas trop basses pour que l'attention des enfants ne soit pas détournée par ce qu'ils pourraient voir dans la rue) et propose des schémas d'ameublement ainsi que du mobilier, dresse la liste des pièces annexes comme les préaux. La forme architecturale (l'enveloppe) ainsi que les matériaux sont laissés libres. Il n'y a plus de plans-types, mais l'association d'un certain nombre d'éléments spécifiques et obligatoires définit immédiatement le bâtiment comme étant une école, bien que la morphologie et les élévations diffèrent d'un lieu à l'autre. Le modèle de construction jumelée mairie-école reste préconisé dans les petites communes. Toujours est privilégié l'emploi de matériaux locaux, moins coûteux et mieux adaptés au climat, ainsi que des formes architecturales rationnelles (répondant aux besoins précis et adaptés à l'emplacement disponible), salubres (choix de l'orientation des bâtiments, possibilités de ventilation), économes en espaces inutiles et adaptées au climat (avec par exemple des préaux couverts et des accès par un couloir longeant les salles de classe dans les régions froides et pluvieuses mais des préaux ouverts et des accès directs aux salles depuis la cour dans celles où le soleil domine...).

Seules les écoles de la ville de Paris présentent une uniformité stylistique, indépendamment de leur implantation : des baies différentes adaptées aux fonctions (larges au rez-de-chaussée pour le préau, plus étroites aux étages des classes et petites pour les logements de fonction), une élévation fonctionnelle (soubassement souvent en pierre, marqué par une corniche continue, travées régulières sur deux niveaux, trumeaux en moellons, pleins de travées en brique placés en retrait, arcs segmentaires en brique). Narjoux propose pour l'école parisienne un modèle dont l'esthétique va se diffuser sur tout le territoire national et devenir l'archétype des écoles de la Troisième République : polychromie et variété des matériaux, à la fois dans les couleurs (brique, pierre, tuile mécanique) et dans la pose (grand appareil, remplissage en petits moellons), axialité et organisation de la façade en travées, ancrages métalliques en façade... Cette organisation de la façade démarque instantanément l'école des constructions bourgeoises, souvent enduites, et portant de nombreux décors plaqués.

## Annexe 2

### Les salles d'asile, ancêtres des écoles maternelles

Les salles d'asile sont nées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'initiatives privées, souvent portées par des sociétés de bienfaisance, pour soustraire les enfants des familles pauvres, en particulier ouvrières, à l'influence néfaste de leur milieu familial. Il s'agit aussi de prendre en charge les enfants afin que les mères puissent aller travailler sans les laisser livrés à eux-mêmes. Elles se situent entre une crèche et une école maternelle telles qu'on les conçoit aujourd'hui. L'encadrement n'est pas assuré par des professionnels de l'enfance.

Lors de la publication de la loi Guizot de 1833 qui apporte un premier cadre réglementaire à l'organisation des salles d'asile, on en compte déjà 800, tant publiques que privées. Dans ces "établissements charitables où les enfants des deux sexes [entre 2 et 6 ans] peuvent être admis pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame", on dispense des notions élémentaires d'instruction religieuse, de lecture, d'écriture et de calcul mental, on apprend des chants instructifs et moraux et on pratique des travaux d'aiguille. Un établissement de cet ordre n'est reconnu public qu'autant qu'un traitement et un logement convenables sont assurés à la personne, homme ou femme, chargée de la direction. Pour exercer cette fonction, cette dernière doit désormais avoir fourni un certificat d'aptitude et de moralité. L'administration et la comptabilité restent aux municipalités.

À partir de cette date, les crédits votés par la Chambre des députés pour les salles d'asile sont en augmentation constante, car ainsi que le dit un député : "Tous ceux qui se sont occupés d'instruction primaire connaissent les services que rendent les salles d'asile, surtout aux familles pauvres chargées d'enfants, aux ouvriers, si dignes de notre sollicitude. Elles offrent un refuge assuré aux enfants, pendant que les parents se livrent à leurs travaux ; elles permettent aux pères et aux mères de se rendre à leurs ateliers sans avoir la crainte de voir leurs enfants exposés à tous les dangers de vagabondage et à l'oisiveté ; elles ont ainsi un double titre à votre intérêt. Les enfants y contractent de bonne heure des habitudes d'ordre, d'obéissance, de travail, de propreté, qu'ils portent ensuite dans les écoles [primaires]".

En 1855, un règlement précise de nouveau l'organisation des salles d'asile. Ce sont "des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes reçoivent les soins que réclame leur développement physique et moral." Aux matières déjà enseignées viennent s'ajouter la pratique du dessin et du sport. L'enseignement s'appuie sur des ouvrages appropriés à leur âge et est confié à un personnel formé, désormais exclusivement féminin. C'est au maire qu'il revient d'autoriser l'admission des enfants.

À partir de 1881 (loi Ferry), les salles d'asile sont remplacées par les écoles maternelles. Comme les salles d'asile, elles accueillent des enfants de deux à six ou sept ans. Cependant, la volonté d'instruire réellement remplace celle de "garderies intelligentes" qu'étaient la plupart des salles d'asile.

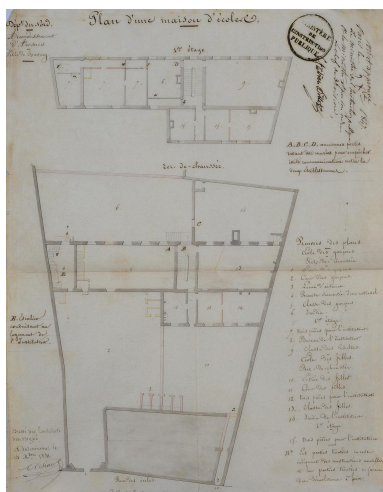
Ce sont des écoles exclusivement féminines, aussi bien pour la direction que pour l'enseignement. Toutes ont suivi une formation spécifique, identique à celle de leurs homologues pour les écoles primaires. Les enfants ne sont pas séparés par sexe comme ils le seront à l'école primaire.

Le décret du 2 août 1881 dresse la liste des matières enseignées, dont l'apprentissage passe par le jeu, nouveauté par rapport aux méthodes éducatives traditionnelles :

- 1° Les premiers principes d'éducation morale ; des connaissances sur les objets usuels ; les premiers éléments du dessin, de l'écriture et de la lecture [pour les "grandes sections"] ; des exercices de langage ; des notions d'histoire naturelle et de géographie ; des récits (sur les grands faits de l'histoire nationale, sur les leçons de choses) ;
- 2° Des exercices manuels ;
- 3° Le chant et des mouvements de gymnastique gradués.

Le nouvel aménagement des locaux défini par l'instruction du 18 janvier 1887, veut contribuer à la salubrité et au bien-être de l'enfant. Le gradin et les bancs des salles d'asile disparaissent au profit de tables collectives de préférence ovale et de chaises individuelles. Toute école maternelle doit être munie de sanitaires distincts pour chaque sexe. Le matériel pédagogique comprend une collection de jouets pour le préau couvert (par exemple, animaux en bois ou en caoutchouc, poupées et chiffons, soldats de plomb ou de bois, ménages, boîtes de construction, de parquetage, etc.), et pour la cour de récréation (par exemple, seaux, pelles, brouettes, chariots, cordes à sauter, cerceaux, balles, etc.).

## Illustrations



École pour les deux sexes :  
plan d'une maison d'école,  
signé C. Petiaux, architecte à  
Valenciennes et daté d'octobre  
1841 (AD Nord, 2O345-102).  
Repro. Pierre Thibaut  
IVR32\_20255901434NUCA



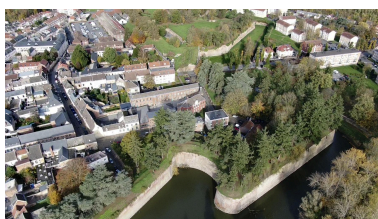
Salle d'asile puis école maternelle  
du centre - 15, rue Saint-François :  
vue de la façade principale  
depuis la rue Saint-François.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900789NUCA



École de garçons puis école  
primaire Chevray : vue de la  
façade sur la rue Chevray.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900087NUCA



Ancien collège, actuellement  
immeuble à logements : façade  
sur la rue Victor-Hugo. Vue  
orientée sud-ouest/nord-est.



Vue aérienne de la partie est de  
la ville : bastion Impérial, rue de  
la Couronne, caserne Lowendal à  
l'arrière plan. Au milieu de l'image :  
l'ancien collège et l'ancienne  
école de garçons (actuellement  
école primaire Chevray).  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901481NUCA



Ancienne école de filles - 24,  
rue Baillon : vue de la façade  
principale du bâtiment sur cour.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900400NUCA

Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245902533NUCA



Ancienne école Sainte-Thérèse,  
aujourd'hui désaffectée -  
35-37, rue de la Nouvelle-  
Zélande : façade avant.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900349NUCA



Ancienne école Sainte-Thérèse,  
aujourd'hui désaffectée -  
35-37, rue de la Nouvelle-  
Zélande : façade arrière.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20255900535NUCA



Ancienne école de la Société  
Civile des Écoles Catholiques  
des Départements du Nord et de  
l'Aisne, angle des rues George-  
V et du Général-Bouttiaux.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900407NUCA



Ancienne école des Sœurs de  
Sainte-Thérèse d'Avesnes -  
16-18, rue du Général-Bouttiaux :  
vue générale orientée est-ouest.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20235901110NUCA



Ancienne école des Sœurs de  
Sainte-Thérèse d'Avesnes - 16-18,  
rue du Général-Bouttiaux : détail  
de la partie non modifiée de la  
façade, vue orientée est-ouest.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900363NUCA



Ancienne école des Sœurs de Sainte-  
Thérèse d'Avesnes - 16-18, rue  
du Général-Bouttiaux : détail de  
la partie modifiée de la façade.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20235901108NUCA



Ancienne école privée - 20-22,  
rue Baillon : façade avant.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20245900374NUCA

## Dossiers liés

### Dossier(s) de synthèse :

Le Quesnoy : architectures et fonctions urbaines (IA59005826)

### Édifices repérés et/ou étudiés :

Ancien collège, actuellement immeuble à logements et école primaire (IA59005763) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy, 12 rue Victor-Hugo

Ancienne école privée, actuellement immeuble à logements (IA59005798) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy, 22 rue Baillon

Ancienne école privée catholique, actuellement immeuble à logements (IA59005796) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy, 13-15 rue George-V, 20 rue Général-Bouttiaux

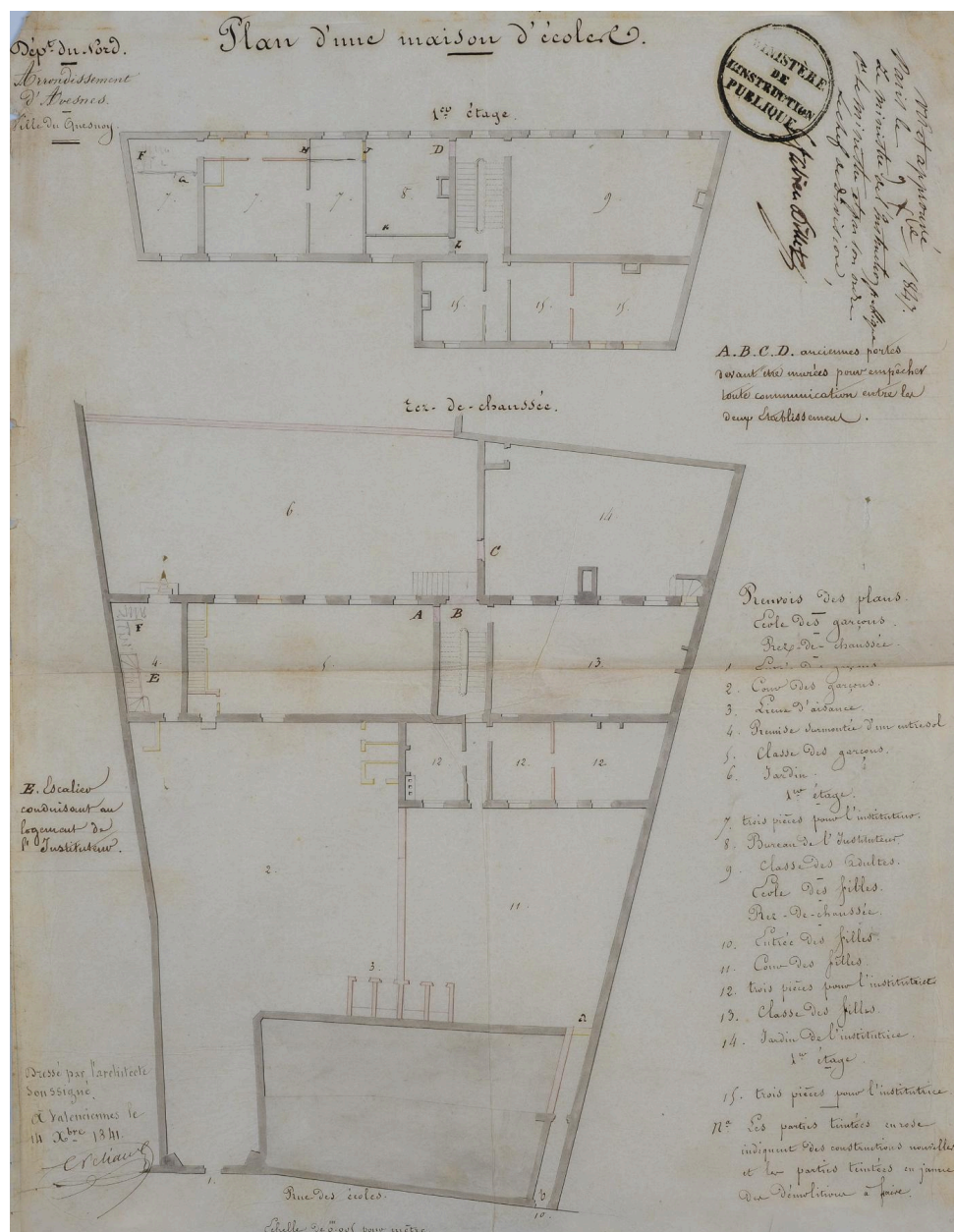
Ancienne salle d'asile, actuellement école maternelle du Centre (IA59005747) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy, 15 rue Saint-François

École de filles (IA59005761) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy, 24 rue Baillon

École de garçons, puis école primaire (IA59005762) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy, 25-27 rue Chevray

Auteur(s) du dossier : Karine Girard

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



École pour les deux sexes : plan d'une maison d'école, signé C. Petiaux, architecte à Valenciennes et daté d'octobre 1841 (AD Nord, 2O345-102).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-10 : Travaux - Écoles primaires : **École pour les deux sexes - appropriation, 1848.**

IVR32\_20255901434NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle d'asile puis école maternelle du centre - 15, rue Saint-François : vue de la façade principale depuis la rue Saint-François.

IVR32\_20245900789NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



École de garçons puis école primaire Chevray : vue de la façade sur la rue Chevray.

IVR32\_20245900087NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancien collège, actuellement immeuble à logements : façade sur la rue Victor-Hugo. Vue orientée sud-ouest/nord-est.

IVR32\_20245902533NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne de la partie est de la ville : bastion Impérial, rue de la Couronne, caserne Lowendal à l'arrière plan. Au milieu de l'image : l'ancien collège et l'ancienne école de garçons (actuellement école primaire Chevray).

IVR32\_20255901481NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école de filles - 24, rue Baillon : vue de la façade principale du bâtiment sur cour.

IVR32\_20245900400NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école Sainte-Thérèse, aujourd'hui désaffectée - 35-37, rue de la Nouvelle-Zélande : façade avant.

IVR32\_20245900349NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école Sainte-Thérèse, aujourd'hui désaffectée - 35-37, rue de la Nouvelle-Zélande : façade arrière.

IVR32\_20255900535NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école de la Société Civile des Écoles Catholiques des Départements du Nord et de l'Aisne, angle des rues George-V et du Général-Bouttiaux.

IVR32\_20245900407NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école des Sœurs de Sainte-Thérèse d'Avesnes - 16-18, rue du Général-Bouttiaux : vue générale orientée est-ouest.

IVR32\_20235901110NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école des Sœurs de Sainte-Thérèse d'Avesnes - 16-18, rue du Général-Bouttiaux : détail de la partie non modifiée de la façade, vue orientée est-ouest.

IVR32\_20245900363NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école des Sœurs de Sainte-Thérèse d'Avesnes - 16-18, rue du Général-Bouttiaux : détail de la partie modifiée de la façade.

IVR32\_20235901108NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne école privée - 20-22, rue Baillon : façade avant.

IVR32\_20245900374NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation